

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 MAI 2008

L'an deux mille Huit, le treize mai à 19 H 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le cinq mai, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean LEVILLY, Maire.

PRESENTS :

M. LEVILLY - M. ALLARD - Mme ATHIEL - M. AVRIL - MME BERKOWICZ - MME CHARLOT - M. CHARREYRE - MME CHEVALLIER - M. COCHARD - MME DUCHOUX - MME DUMARQUEZ - MME ESTUBLIER - MME FORTIN - MME FREGNET - M. GRAMOND - MME GRILLON - M. LANGLET - M. MAIGNAN - M. MAOUCHE - MME MONTEIRO - MME REMY - M. VERSCHUERE - M. VIGNEAU.

POUVOIRS :

*MME GRILLON à MME BERKOWICZ,
MME MONTEIRO à MME DUMARQUEZ,
MME REMY à M. LEVILLY.*

ABSENTE :

MME DUCHOUX.

En préambule, Le Maire informe le conseil du décès vendredi 9 Mai de Monsieur Paul SIMON, ancien conseiller général du canton de Brétigny sur Orge.

MME BERKOWICZ est désignée secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

1°) Le compte rendu du Conseil municipal du 25 Mars 2008 est adopté à l'unanimité.

2°) Décisions prises depuis le dernier conseil en application de la délégation donnée au Maire conformément aux articles L. 2122-21 et suivants du Code Général des Collectivités locales :

- **Décision N° 2008.579.004** du 26/03/08 relative à la convention prise entre l'association « Découvertes » et la commune de Saint-Vrain pour un séjour « péniche » organisé par le centre de loisirs du 18 au 22 août pour un montant TTC de 2.740 €.
- **Décision N° 2008.579.005** du 28/03/08 relative aux tarifs appliqués pour les repas du restaurant scolaire : 2.45 € pour les repas pris par les usagers commune et 4.15 € pour les extérieurs.
- **Décision N° 2008.579.006** du 28/03/08 relative au marché de services passé avec l'entreprise SANITRA pour l'entretien des réseaux d'assainissement eaux pluviales - eaux usées pour un prix global forfaitaire annuel révisable égal à 18.884.50 € TTC.
- **Décision N° 2008.579.007** relative au renouvellement du bail du logement communal sis au 1 Allée des Fleurs, à compter du 1^{er} mai 2008 avec M. et Mme ROCHEFORT pour une durée de 6 ans, avec une redevance mensuelle de 446 € révisable le 1^{er} mai de chaque année.
- **Décision N° 2008.579.008** relative au contrat de représentation passé entre la commune de Saint-Vrain et l'Harmonie d'Etrechy pour la cérémonie commémorative du 8 mai 1945 pour un montant TTC de 410 €.
- **Décision N° 2008.579.009** relative à la signature d'un contrat de location et de maintenance avec la société RISO France pour un duplicopieur RISO HC5500, qui fixe le montant de la location trimestrielle à 2.289 € HT pour une période de 21 trimestres.
- **Décision N° 2008.579.010** qui fixe à 73.50 € le tarif appliqué aux familles pour le séjour « équitation » organisé par le centre de loisirs du 22 au 24 juillet 2008 au Haras des Hautes Fontaines à Solers qui sera facturé 1.740 € (147 € par enfant) à la commune pour un groupe de 10 enfants et 2 accompagnateurs, hors transport.
- **Décision N° 2008.579.011** qui fixe à 148.25 € le tarif appliqué aux familles pour le séjour « cirque » organisé par le centre de loisirs du 7 au 11 juillet 2008 au camping Bel Air à Mesnil-Saint-Père qui sera facturé 2.965 € (296.50 € par enfant) à la commune pour un groupe de 10 enfants et 2 accompagnateurs, hors transport.
- **Décision N° 2008.579.012** qui fixe à 167 € le tarif appliqué aux familles pour le séjour « péniche » organisé par le centre de loisirs du 18 au 22 août qui sera facturé 3.340 € (334 € par enfant) à la commune pour un groupe de 10 enfants et 2 accompagnateurs, hors transport.
- **Décision N° 2008.579.013** relative à la signature d'un contrat de nettoyage des vitres des bâtiments communaux établi par la société LASSERRE pour un montant annuel de 3.185 € HT pour une durée de trois ans (révisable à compter du 1^{er} juillet de chaque année).
- **Décision N° 2008.579.014** relative aux tarifs appliqués aux familles pour le séjour « TransProvence » organisé par la commune du 7 au 27 juillet 2008 avec l'association CESL pour un groupe de 10 enfants âgés de 12 à 15 ans

SEUILS

TARIFS

(Montant fiscal de référence minoré de 20 % divisé par le nombre de parts)

❖ EN DESSOUS DE 7 200 €	551 €
❖ DE 7 200 € à - de 9 600 €	617 €
❖ DE 9 600 € à 12 600 €	682 €

I - FINANCES**1°) Adoption du compte administratif 2007 - Budget commune**

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'adopter le compte administratif 2007 du budget communal qui se présente comme suit par chapitre :

Section de fonctionnement :**Dépenses :**

Chapitre	Réalisé
Chapitre 11 Charges à caractère général	623.195,76
Chapitre 12 Dépenses de personnel	983.851,51
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	177.506,69
Chapitre 66 Charges financières	47.696,09
Chapitre 042 Opér. D'ordre entre sections	99.000,00
TOTAL	1.931.250,05

Recettes

Chapitre	Réalisé
Chapitre 70 Produits de services	182.415,03
Chapitre 73 Impôts et taxes	1.409.649,15
Chapitre 74 Dotations, participations	499.496,72
Chapitre 75 Aut. Prod. de gest. Courante	38.216,72
Chapitre 77 Produits exceptionnels	106.202,55
Chapitre 013 Atténuation de charges	18.335,32
TOTAL	2.254.315,49

Excédent de l'exercice 323.065,44

Excédent antérieur reporté 204.523,90

Excédent cumulé 527.589,34

Section d'Investissement :**Dépenses**

Chapitre	Réalisé
Chapitre 16 Remboursement d'emprunts	93.625,31
Chapitre 20 Immo. Incorporelles (sauf 204)	11.235,36
Chapitre 204 Subv. D'équip. Versée	4.560,00
Chapitre 21 Immo. Corporelles	73.862,96
Chapitre 23 Immo. En cours	204.383,92
TOTAL	387.667,55

Recettes

Chapitre	Réalisé
<i>Chapitre 10 Dotations, fonds divers, réserves</i>	463.659,33
<i>Chapitre 13 Subv. d'investissement</i>	167.878,24
<i>Chapitre 21 Immobilisations corporelles</i>	1.093,03
<i>Chapitre 040 Opér. D'ordre entre sections</i>	99.000,00
TOTAL	731.630,60

<i>Excédent d'investissement de l'exercice :</i>	343.963,05
<i>Déficit antérieur reporté</i>	263.695,86
<i>Excédent cumulé</i>	80.267,19

Restes à réaliser :

<i>Dépenses :</i>	813.882,06
<i>Recettes :</i>	525.500,00
<i>Déficit des restes à réaliser</i>	288.382,06

2°) Vote du compte de gestion 2007- COMMUNE

Les écritures constatées au compte administratif 2007 du budget général étant conformes à celles présentées par le receveur municipal au compte de gestion 2007, le conseil, à l'unanimité, décide d'approuver le compte de gestion du Trésorier Principal d'Arpajon.

3°) Adoption du compte administratif 2007 du service de l'assainissement

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'adopter le compte administratif 2007 du service de l'assainissement qui se présente comme suit par chapitre :

Section d'exploitation

Dépenses :

Chapitre	Réalisé
<i>Chapitre 011 Charges à caractère général</i>	11.569,37
<i>Chapitre 68 Dotations au x amortissements</i>	721,59
TOTAL	12.290,96

Recettes :

Chapitre	Réalisé
<i>Chapitre 70 Ventes prod.fab, prest. Sces</i>	23.299,48
TOTAL	23.299,48

<i>Excédent de l'exercice :</i>	11.008,52
<i>Excédent de fonctionnement reporté :</i>	12.208,87
<i>Excédent cumulé :</i>	23.217,39

Section d'Investissement :

Dépenses

<i>Chapitre</i>	<i>Réalisé</i>
<i>Chapitre 23 Immobilisations en cours</i>	<i>61.571,52</i>
TOTAL	61.571,52

Recettes

<i>Chapitre</i>	<i>Réalisé</i>
<i>Chapitre 28 Amortissement réseaux</i>	<i>721,59</i>
TOTAL	721,59

<i>Déficit d'investissement de l'exercice</i>	<i>60.849,93</i>
<i>Excédent antérieur reporté :</i>	<i>49.580,28</i>
Déficit d'investissement cumulé	11.269,65

4°) Vote du compte de gestion 2007 - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Les écritures constatées au compte administratif 2007 du service de l'assainissement étant conformes à celles présentées par le receveur municipal au compte de gestion 2007, le conseil, à l'unanimité, décide d'approuver le compte de gestion du service de l'assainissement du Trésorier Principal d'Arpajon.

5°) Affectation des résultats 2007 du Budget communal.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'affecter comme suit les résultats de l'exercice 2007 du budget commune tels qu'ils ressortent au compte administratif 2007 :

<i>Excédent global de fonctionnement:</i>	<i>527.589,34</i>
<i>Besoin de financement de la section</i>	
<i>D'investissement :</i>	<i>208.114,87 dont excédent 80.267,19</i>
	<i>Et déficit Restes à réaliser : 288.114,87</i>

1068 Réserves pour financement besoin de la section d'investissement : 208.114,87

002 Excédent de fonctionnement reporté repris au BP 2008 : 319.474,47

6°) Affectation des résultats 2007 du Service de l'Assainissement

Le conseil, à l'unanimité, décide d'affecter comme suit les résultats de l'exercice 2007 du service de l'assainissement tels qu'ils ressortent au compte administratif 2007 :

<i>Excédent global de fonctionnement:</i>	<i>23.217,39</i>
<i>Besoin de financement de la section</i>	
<i>D'investissement :</i>	<i>11.269,65</i>

1068 Réserves pour financement besoin de la section d'investissement : 11.269,65

002 Excédent de fonctionnement reporté repris au BP 2008 : 11.947,74

7°) Vote des subventions 2008 aux associations

Le conseil, décide le versement des subventions suivantes aux associations au titre de l'année 2008 :

<u>ASSOCIATIONS</u>	<u>2008</u>	<u>VOTE</u>
<u>Comité des Fêtes - section fêtes</u>	14.000	21 voix pour et 1 abst (M. Maignan)
<u>Comité des Fêtes - section culture</u>	8.000	Unanimité
<u>A.C.P.G./C.A.T.M</u>	950	Unanimité
<u>FNACA</u>	950	Unanimité
<u>A.R.J.</u>	2.000	Unanimité
<u>Club de Saint-Vrain</u>	4.500	Unanimité
<u>Club de l'âge d'or</u>	1.900	Unanimité
<u>Football club Saint-Vrain</u>	4.500	Unanimité
<u>Les amis de Saint-Caprais-</u>	1.500	Unanimité
<u>Plaisir de vivre à Hautefeuille</u>	1.235	unanimité
<u>Saint-Vrain et son histoire</u>	500	Unanimité
<u>Coopérative scolaire élémentaire</u>	650	Unanimité
<u>Coopérative scolaire maternelle</u>	650	Unanimité
<u>Ecole Sainte Claire</u>	5.850	Unanimité
<u>Saint-Vrain Jumelage</u>	3.000	19 voix pour 3 abstentions (Mme Estublier, Mme Frégnat, M. Maouche)
<u>Scouts de France</u>	150	Unanimité
<u>TOTAL</u>	50.335	

II- INTERCOMMUNALITE:

1°) Approbation de la charte de gestion des transports

Lors du Conseil Communautaire du 29 Janvier 2008, le projet de Charte de gestion des Transports (lignes régulières et circuits scolaires spéciaux) a été adopté à l'unanimité.

Cette charte permettra de faire connaître le processus d'interventions, d'appliquer au mieux les démarches à suivre en cas d'événements particuliers, et ainsi de mieux impliquer et responsabiliser les différents partenaires.

Ces derniers seront : La communauté de communes, les communes, les transporteurs, les associations de parents d'élèves et les chefs d'établissements scolaires.

Afin de mettre en place cette charte, il y a lieu de délibérer pour son approbation, et sa mise en place pour la prochaine rentrée scolaire.

Le conseil, à l'unanimité, approuve la charte de la gestion des transports présentée par la Communauté de Communes du Val d'Essonne et autorise le maire à la signer.

III°) AFFAIRES DIVERSES

1°) Avenant n° 2 à la Convention ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire).

Depuis le 1^{er} Janvier 2007, la commune bénéficie de l'ATESAT par le biais d'une convention qui ne prévoit actuellement que le seul bénéfice de la mission de base.

Or, la commune a souhaité solliciter l'appui de la DDE pour les études et le suivi de travaux de l'aménagement du parking de Hautefeuille et la mise en accessibilité de trottoirs rue des noblets. Pour obtenir cette aide, la commune doit signer un avenant à la convention de base

Le montant forfaitaire annuel de la mission de base s'élève à 1.449,56 €. Le montant avec la mission complémentaire sera de 2.174,35 €.

Le conseil, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 2 à la convention ATESAT et autorise le maire à le signer.

IV°) QUESTIONS DIVERSES

1°) Contrat Régional

Une réunion sera prochainement organisée pour la mise en place du futur contrat régional. Une commission sera chargée du pilotage de cette opération. Deux élus, Pierre Cochard et Rémi Charreyre ont d'ores et déjà fait connaître leur souhait d'intégrer cette commission. Jean Levilly indique que les élus intéressés sont invités à se faire connaître. Il précise qu'il a contacté le C.A.U.E de l'Essonne (Conseil d'architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) qui se propose d'apporter son aide pour mener la réflexion sur les projets envisagés. Le Maire indique qu'une commission extra municipale pourra être constituée pour les habitants qui souhaiteraient apporter leur contribution à la réflexion sur le contrat régional.

2°) Membres du Conseil municipal appelés à siéger dans les commissions de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

Développement économique :

Titulaire : Pierre Cochard
Suppléant : Marc Maouche

Tourisme :

Titulaire : Annette Grillon
Suppléant : Rémy Charreyre

Transports :

Titulaire : Nadège Fortin
Suppléant : Evelyne Dumarquez

Finances :

Titulaire : Sophie Berkowicz

Suppléant : Joëlle Chevallier

Voirie-Travaux neufs :

Titulaire : Philippe Vigneau

Suppléant : Bertrand Avril

Scot (Schéma de Cohérence Territoriale)

Titulaire : Christian Verschuere

Suppléant : Maryse Athiel

Gens du Voyage :

Titulaire : Jean Gramond

Suppléant : Patrice Maignan

Evénementiel :

Titulaire : Sylvie Charlot

Suppléant : Michel Allard

Ordures Ménagères :

Titulaire : Jean Levilly

Suppléant : Louis Langlet

3°) Nomination d'un membre du conseil comme délégué à l'Association Syndicale Autorisée « Feularde-Renouillères » :

Mme Martine Duchoux est proposée comme déléguée du conseil à l'Association Syndicale Autorisée « Feularde-Renouillères » dont le Président est M. Albert Béhar.

4°) Eclairage Public solaire :

Mme Estublier, Maire adjointe à l'environnement indique s'être informée auprès d'une société sur l'éclairage public solaire. Le principe est l'alimentation d'une batterie par des panneaux solaires et la production de l'éclairage par des ampoules à LED de faible consommation d'une durée de vie de 50 à 80.000 heures. Avantages : pas de fil, pas de consommation d'électricité, fonctionnement modulable avec par exemple un éclairage plus faible en fin de nuit. Mais des questions en suspens : durée de vie de la batterie et coût, fonctionnement en cas de mauvais temps prolongé. Nous allons nous rapprocher de collectivités qui utilisent l'éclairage solaire (Maryse Athiel contactera la communauté d'agglomération de Lisses) et nous pourrions envisager des expérimentations sur des sites appropriés, par exemple la prochaine ZAC du bois de Mme Hue. Les élus intéressés peuvent consulter le catalogue des lampadaires solaires.

INFORMATIONS :

1°) M. Le Maire indique que des travaux de remplacement de la canalisation en plomb devant les commerçants place de l'église et rue des Noblets commenceront lundi prochain et dureront environ trois semaines. Les commerçants ont été informés des conditions de réalisation des travaux. Nous profiterons de l'occasion pour remplacer l'enrobé rouge qui recouvre la place dans l'attente des travaux de réaménagement qui seront inclus dans le futur contrat régional.

2°) Le raccordement au réseau eaux usées de quelques riverains de l'avenue Charles René de Mortemart et du lotissement du Clos Saint Caprais sera réalisé à partir du 19 Mai sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat d'Assainissement Marolles Saint Vrain.

3°) Une campagne de rebouchage des trous des chaussées commencera à partir du 19 Mai 2008.

4°) Mme Estublier, Maire adjointe à l'environnement, rappelle que l'opération Essonne Verte Essonne Propre se déroulera le 24 Mai. Les membres de la commission y sont invités pour se retrouver à 14 H 00 sur le parking devant la salle Jean Pierre Beltoise.

5°) M. Rémi Charreyre, membre de la commission environnement, indique qu'une campagne de nettoyage des graffitis sera réalisée début Juin. Les élus qui constateraient des graffitis sont conviés à l'en informer.

L' Ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 H 10.

Fait à SAINT-VRAIN, le Treize mai deux mille Huit.

La Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Les Conseillers,

Sophie BERKOWICZ.

Jean LEVILLY,